

(Écrire en lettres moulées)

**IDENTIFICATION DE L'ASSURÉ / SALARIÉ** *VOTRE DEMANDE NE PEUT PAS ÊTRE TRAITÉE SANS UNE RÉPONSE COMPLÈTE À TOUTES LES QUESTIONS*

NOM DE FAMILLE		PRÉNOM(S)		N° D'ASSURANCE SOCIALE / SALARIÉ	
NUMÉRO, RUE, APPARTEMENT		VILLE		Année Mois Jour	
COMTÉ, PROVINCE		CODE POSTAL		DATE DE NAISSANCE	
S'AGIT-IL D'UNE NOUVELLE ADRESSE?				NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	

**COORDINATION DES REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE**

Lorsque votre personne à charge (conjoint ou enfant) bénéficie de la couverture d'un autre régime d'assurance, le remboursement de ses dépenses peut généralement être partagé entre son assureur et MÉDIC Construction; c'est ce que l'on appelle la coordination d'assurance. Vous pouvez ainsi obtenir un **meilleur remboursement** de ses dépenses.

**Comment soumettre une demande de remboursement à deux assureurs?**

Si la dépense a été effectuée pour votre conjoint: Votre conjoint doit d'abord demander son remboursement à son assureur. Présentez ensuite à MÉDIC Construction une réclamation pour la partie non remboursée par son assureur: vous devez fournir une copie des reçus de votre conjoint et le détail du remboursement obtenu de l'assureur de votre conjoint.

Si la dépense a été effectuée pour votre enfant à charge: La demande doit d'abord être soumise à l'assureur du parent dont l'anniversaire de naissance est le plus tôt dans l'année civile. Par exemple, si votre anniversaire est le 20 juin et celui de votre conjoint est le 15 mars, vous devez d'abord soumettre votre demande à l'assureur de votre conjoint.

Votre conjoint est-il assuré par un régime d'assurance (autre que MÉDIC construction)? Oui  Non   
 Si oui, indiquez  
 Nom de l'assureur: \_\_\_\_\_ N° de police: \_\_\_\_\_ N° de certificat: \_\_\_\_\_  
 Est-ce que votre conjoint est un travailleur de la construction?  
 Si oui, veuillez nous indiquer son numéro d'assurance sociale. \_\_\_\_\_  
 Certains des frais réclamés ci-dessous sont-ils couverts par ce régime d'assurance? Oui  Non   
 Si oui, lesquels: \_\_\_\_\_

OBLIGATOIRE

\* Pour un enfant âgé de 18 ans ou plus, joindre une attestation d'études à plein temps couvrant la période des frais encourus.

**DÉPENSES EFFECTUÉES (frais médicaux ou soins professionnels)**

Dépenses réclamées pour: (nom et prénom)	1 – Salarié 2 – Conjoint 3 – Enfant*	Description de la dépense effectuée	Montant

Votre demande doit être soumise au plus tard 1 an après la date à laquelle la dépense a été effectuée.

<b>IMPORTANT</b> ▶	<b>N'oubliez pas de joindre vos reçus originaux</b>	TOTAL
	S.V.P. LES BROCHER À L'ENDOS, AU COIN GAUCHE	

Dépenses admissibles (le remboursement varie selon votre régime d'assurance lorsque la dépense a été effectuée):  
 médicaments      lunettes      frais de laboratoire      transport en ambulance      béquilles      orthèse  
 souliers orthopédiques (sur mesure)      acupuncture      audiologiste      chiropraticien      kinésithérapeute  
 kinothérapeute      orthophoniste      massothérapeute      naturopathe      orthothérapeute      ostéopathe  
 physiothérapeute      podiatre      psychologue      travailleur social

Voir au verso

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**
**Certains des frais réclamés sont-ils reliés à un accident couvert par un régime:**

- de santé et sécurité au travail (exemple: CNESST)?      Oui  Non
- d'assurance automobile provincial (exemple: SAAQ)?      Oui  Non

Si oui, indiquez la date de l'accident:  
 Jour Mois Année

Si vous avez répondu "oui" à l'une des deux questions ci-dessus, indiquez les frais soumis qui sont couverts par un de ces régimes:

La demande de remboursement de ces frais doit d'abord être soumise au régime en cause.

**DÉCLARATION et AUTORISATION**

Je déclare que tous les renseignements inscrits sur ce formulaire sont complets et véridiques.

J'AUTORISE TOUT MÉDECIN, HÔPITAL, CLINIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ORGANISME À FOURNIR À LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET À SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS, TOUS LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTE DEMANDE. UNE PHOTOCOPIE DE CETTE AUTORISATION A LA MÊME VALEUR QUE L'ORIGINAL.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ASSURÉ (SALARIÉ OU RETRAITÉ)	DATE	N° DE TÉLÉPHONE
---------------------------------------------------------	------	-----------------

## DÉLAIS DE TRAITEMENT

À compter de la date de réception des documents requis, MÉDIC Construction vise à traiter votre demande d'indemnisation à l'intérieur d'un délai de 3 semaines. Cependant, ce délai peut être plus long suite aux périodes de vacances de l'industrie de la construction.

## PLUS D'INFORMATIONS ?

Pour obtenir de l'aide ou plus d'informations, communiquez avec le service à la clientèle de la CCQ au 1 888 842-8282 ou consultez le [ccq.org](http://ccq.org).

## MÉDECINE DOUCE

### massothérapie\*, ostéopathie, naturothérapie, kinésithérapie\*, kinothérapie\*, orthothérapie\*

\* Les soins doivent avoir été recommandés par un médecin. Cette recommandation médicale est valide pendant 12 mois. Vous devez joindre la recommandation à votre réclamation si vous ne l'avez pas déjà fournie à Médic Construction.

#### Pour que les frais soient admissibles à un remboursement, le professionnel doit être membre de l'une des associations suivantes :

- Académie des naturopathes et naturothérapeutes
- Agence pour massothérapeutes et intervenants en santé naturelle AMIS.N
- Alliance canadienne médecine alternative (ACMA)
- Alliance des intervenants en soins naturels et en approches corporelles Inc.
- Alliance des massothérapeutes du Québec
- Alliance des ostéopathes
- Alliance professionnelle des naturopathes et naturothérapeutes
- Association canadienne des massothérapeutes et autres thérapeutes en médecine alternatives (ACDM)
- Association canado-américaine des massothérapeutes
- Association de médecine naturopathique du Québec (AMNQ)
- Association des intervenants en médecine énergétique Enr.
- Association des massologues et techniciens en massage du Canada
- Association des massothérapeutes de Shefford
- Association de massothérapie du Nouveau-Brunswick
- Association des massothérapeutes du Québec
- Association des massothérapeutes et orthothérapeutes du Canada (AMOC)
- Association des massothérapeutes professionnels du Québec
- Association des naturopathes agréés du Québec (ANAQ)
- Association des naturopathes de Montréal
- Association des naturopathes professionnels du Québec
- Association des naturothérapeutes du Québec
- Association des ostéopathes du Québec (ADOQ)
- Association des pédicures du Québec
- Association des professionnels en massage thérapeutique du Québec
- Association des thérapeutes de l'académie naturopatique L.G. inc.
- Association des thérapeutes naturopathes du Québec (ATNQ)
- Association des thérapeutes professionnels en massothérapie, kinésithérapie, orthothérapie et naturothérapie du Québec (ATPMKONQ)
- Association nationale des naturothérapeutes
- Association professionnelle des orthothérapeutes de la Province de Québec Inc.
- Association québécoise de Trager
- Association québécoise des ostéopathes
- Association québécoise des phytothérapeutes
- Collège des naturopathes
- Collège des orthothérapeutes professionnels du Québec
- Collège des ostéopathes canadiens
- Commission des praticiens en médecine douce du Québec
- Corporation des massothérapeutes et associés (C.M.A.)
- Corporation des massothérapeutes et autres praticiens/praticiennes en approches corporelles Inc.
- Corporation des ostéopathes du Québec (CPOQ)
- Corporation des praticiens en massage holistique du Québec
- Fédération canadienne des orthothérapeutes
- Fédération des médecines alternatives
- Fédération québécoise des massothérapeutes
- Institut d'enseignement ostéopatique du Québec
- Institut des massothérapeutes professionnels du Québec
- Institut national de l'orthothérapie
- Le réseau des massothérapeutes professionnels du Québec (à compter de septembre 2018)
- Ordre des maîtres massothérapeutes A.R.Q.
- Ordre des naturothérapeutes du Québec
- Ordre ostéopathique du Québec
- Ordre professionnel canadien des naturopathes et naturothérapeutes
- Ostéopathie Québec
- Regroupement des intervenants et thérapeutes en médecine alternative (RITMA)
- Regroupement des massothérapeutes du Québec
- Société canadienne de massothérapie et de médecines alternatives complémentaires (S.C.M.M.A.C.)
- Société des ostéopathes du Québec
- Société nouvelle de massothérapie du Québec Inc. (SNMQ)
- Union des massothérapeutes du Québec